VIE MUNICIPALE

REPRISES CONCESSIONS CIMETIÈRE

Durant l'année 2017, un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Il a été constaté que de nombreuses concessions semblaient abandonnées. Dans le même temps, les places disponibles dans le cimetière s'amenuisent.

L'équipe municipale a donc décidé d'engager une procédure de reprise de ces concessions pour remédier à cette situation.

Mis en ligne le 09 février 2018

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et apporter tout complément d'information utile.

Plus d'informations sur la page cimetière du site internet

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00